

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 949

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

694 500 059 RCS Saint Etienne.

PROFIMO.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 664800.00 EUR.

Adresse : 301, Rue René Cassin, 42350 La Talaudière.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion ou de scission nationale MATISCO DEVELOPPEMENT SAS au capital de 1000000 euros Siège Social 301 rue René Cassin 42350 La Talaudière 497664334 RCS SAINT ETIENNE Société Absorbante PROFIMO SAS à associé unique au capital de 664800 euros Siège Social 301 rue René Cassin 42350 La Talaudière 694500059 RCS SAINT ETIENNE Société Absorbée Evaluation de l'ensemble de l'actif et du passif de la société PROFIMO dont la transmission à la Société MATISCO DEVELOPPEMENT est prévue actif 15032569 euros passif 11539002 euros actif net 3493567 euros Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante La société MATISCO DEVELOPPEMENT détenant la totalité des actions de la société PROFIMO et s'engageant à les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la fusion et un échange des droits sociaux étant impossible il n'est pas établi de rapport d'échange. Il n'y a donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de la société MATISCO DEVELOPPEMENT ni à augmentation de son capital. Montant prévu de la prime de fusion NEANT Effet de la fusion 1er janvier 2019 Le projet de fusion a été établi en date à Dardilly le 12 avril 2019 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT ETIENNE au nom des sociétés MATISCO DEVELOPPEMENT et PROFIMO le 28 mai 2019..